

Quel premier bilan peut on faire après la mise en place de la prime d'activité ?

18 mois après le vote de la loi *relative au dialogue social et à l'emploi* qui a instauré la prime d'activité, un rapport d'évaluation¹ dresse un premier bilan de cette nouvelle prestation. Son principal succès est le taux de recours élevé : parmi les personnes éligibles à la prime d'activité 73% des personnes en ont bénéficiée (32% des personnes avaient eu recours au RSA activité).

La prime d'activité est destinée à renforcer le pouvoir d'achat des travailleurs aux revenus modestes. Elle vise à encourager l'activité et le retour à l'emploi. Elle remplace la prime pour l'emploi (PPE), peu efficace, et le RSA activité, dispositif d'aide de retour à l'emploi trop complexe.

Qui sont les bénéficiaires ?

En 2016, 2,58 millions de foyers soit 5,14 millions de personnes ont bénéficié de la prime d'activité. 486 000 jeunes âgés de 18 à 24 ans en ont bénéficié.

56% des foyers ont un revenu supérieur à 1000 euros. Plus de 2/3 des ménages ont un niveau de vie inférieur à celui de 70% de la population.

59% soit 1,85 million sont des femmes (1,28 million sont des hommes)

52% sont des foyers composés de personnes seules sans enfant

22% sont des familles monoparentales dont 21% sont des mères isolées

Le montant moyen de la prime d'activité est de 158 euros par mois. Pour les femmes seules sans enfant il s'élève à 124 euros (114 euros pour les hommes seuls) et pour les familles monoparentales il est de 205 euros par mois.

43% des foyers perçoivent entre 50 et 150 euros de prime d'activité

27 % des foyers perçoivent entre 150 et 250 euros de prime d'activité

13 % des foyers perçoivent une prime de moins de 50 et 150 euros

La moitié des bénéficiaires de la prime d'activité sont à temps partiel et sont majoritairement (46%) des ouvriers et des employés non qualifiés. 59% des femmes bénéficiaires de la prime d'activité travaillent à temps partiel (30% sont des hommes)

66% des femmes bénéficiaires de la prime d'activité sont en CDI (60% sont des hommes)

64% sont employés par des entreprises privées ou des associations. 25% travaillent dans le commerces, les transports, l'hébergement ou la restauration. Le salaire mensuel net médian des femmes est de 956 euros, celui des hommes est de 1 262 euros.

La simplification des démarches

En 2016, 2,17 millions de demandes de la prime d'activité ont été effectuées sur le site de la CAF. 93% des pièces justificatives pour l'ouverture ou le renouvellement ont été envoyées en version électronique. Pour les bénéficiaires, la dématérialisation est simple et efficace, c'est un gain de temps et cela leur a permis de la recevoir dans des délais rapides (15 jours de traitement des dossiers par la CAF)

¹ Rapport d'évaluation de la prime d'activité, direction général de la cohésion sociale, 2017

Les anciens allocataires du RSA activité ont automatiquement bénéficié de la prime d'activité sans faire de démarche.

La prime d'activité est calculée pour un montant fixe pour un trimestre et est versée mensuellement. Le changement de situation professionnelle ou familiale du bénéficiaire ne modifiera pas le montant de la prime d'activité pendant les 3 mois et aucun indus ne lui sera réclamé (droits figés). 99% des allocataires ont perçu un montant identique 3 mois consécutifs.

Quelques témoignages de femmes :

Femme de plus de 25 ans, célibataire avec un enfant à charge, CDI – vente / commerce : *C'est un plus pour le salaire. Parce qu'avec le salaire que je touche et vu les dépenses, c'est le minimum pour moi. La prime d'activité est versée vers le 5 du mois et certains prélèvements sont faits à cette date.*

Femme de plus de 25 ans, célibataire avec un enfant à charge, CDD – cours particuliers (niveau de formation master) : *C'est un complément de ressources. Elle est versée par la CAF donc c'est comme les autres allocations familiales. Mais elle est conditionnée par la perception d'un salaire. Je ne suis plus à découvert à la fin du mois. Avant cela m'arrivait beaucoup plus souvent. Donc c'est vraiment un complément de ressources.*

Femme de plus de 25 ans, célibataire avec un enfant à charge, CDD – tertiaire : *C'est une aide précieuse mais qui ne devrait pas exister. Ça m'aide au quotidien mais je fais un travail à temps complet, et j'estime que quand on travaille 39h par semaine on ne devrait pas avoir besoin d'aide complémentaire. C'est la reconnaissance par l'Etat que maintenant le salaire de base n'est pas suffisant pour vivre.*

Femme, 23 ans, célibataire, sans enfant, contrat d'avenir – bailleur social : *Peu importe [le montant exact], c'est un impact fort. C'est toujours bon à prendre. Ça aide toujours.*

Femme, 40 ans, célibataire sans enfant, CDI – médico-social : *Comme je fais partie de la tranche des petits revenus - je suis un peu au-dessus du SMIC - même 20 euros par mois c'est un plus indéniable. Avec la prime d'activité je peux finir mon mois.*

Femme de plus de 25 ans, célibataire avec un enfant à charge, CDI – transport : *C'est juste un plus si on a un salaire modeste, ça donne un peu plus de pouvoir d'achat. »*

Femme de plus de 25 ans, en couple avec deux enfants à charge, CDI – secrétaire médicale : *Ça me permet de mettre un peu de beurre dans les épinards. J'ai pu acheter des vêtements pour les enfants. J'ai eu une réparation de la voiture et la prime là m'a aidée. Et puis ça peut permettre aussi de mettre de côté.*

Femme de 55 ans, célibataire sans enfant à charge, CDI – agent d'entretien : *Ça permet d'acheter des petites choses qu'on aurait pas achetées avant*